

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Hôpital neuchâtelois (HNE)

Création d'une maison de vie et de santé à Val-de-Travers

Le site d'Hôpital neuchâtelois (HNE) du Val-de-Travers a un avenir prometteur ! Il va en effet développer les prestations de sa polyclinique et devenir un centre de compétence pour les personnes cérébrolésées. Il se transformera ainsi en maison de vie et de santé. Tous les emplois sont maintenus. Les activités futures développées à Val-de-Travers permettront de garantir un accès à des soins de qualité et la vocation de centre de soins de ce site.

En novembre 2015, le Grand Conseil a accepté de donner suite aux requêtes de l'HNE visant une première étape d'adaptation de son organisation pour maintenir des prestations de qualité et rationaliser son fonctionnement. L'activité de réadaptation du site du Val-de-Travers sera dès lors transférée sur les sites du Val-de-Ruz et du Locle au printemps 2017.

Soucieux de répondre de façon adéquate aux besoins de la population, de valoriser le bâtiment du Val-de-Travers et de maintenir des emplois dans la région, les autorités communales de Val-de-Travers, le Département des finances et de la santé, le Département de la justice, de la sécurité et de la culture, le service cantonal de la santé publique, le service des institutions pour adultes et mineurs, la Fondation Les Perce-Neige et l'Hôpital Neuchâtelois ont étudié différentes options de réaffectation du site. Après plusieurs mois de travaux menés en partenariat entre les acteurs sanitaires et les autorités cantonales et communales, le projet de réaffectation du site est aujourd'hui finalisé.

Projet sur deux axes

Ce projet repose sur deux axes. Issu d'une collaboration entre la Fondation Les Perce-Neige et l'HNE, le premier axe vise à créer des lieux de vie au travers de quatre unités de cinq lits, soit un total de 20 lits, répondant aux besoins d'hébergement de personnes cérébrolésées et de personnes à autonomie restreinte. Le second axe prévoit de développer des prestations de santé pour la population valloisienne ; celles-ci seront composées d'une polyclinique, d'un SMUR, de cabinet(s) médicaux de groupe, de consultations spécialisées, de prestations paramédicales ambulatoires, d'imagerie médicale et de laboratoire.

Le Conseil d'État et les autorités communales de Val-de-Travers se réjouissent des activités futures de cette nouvelle maison de vie et de santé, qui permettront de garantir un accès à des soins de qualité et de conserver la vocation sanitaire du site de Couvet, conformément aux objectifs annoncés initialement.

Pour de plus amples renseignements:

- Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé, tél. 032 889 64 00.
- Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture, tél. 032 889 61 00.
- Thierry Michel, vice-président du Conseil communal de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 40.
- Vincent Huguenin-Dumittan, chef du service cantonal de la santé publique, tél. 032 889 52 07
- Jacques Laurent, chef du service des institutions pour mineurs et adultes, tél. 032 889 49 65.
- Vincent Martinez, directeur général de la Fondation Les Perce-Neige, tél. 032 886 67 00.
- Sandra Jeanneret, directrice des soins à Hôpital neuchâtelois (HNE), tél. 032 713 31 10.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2017